

## POUVOIR

Je soussigné :

Propriétaire de actions de la société ASTELLIA, société anonyme au capital de 1.271.659 euros dont le siège est ZA du Plessis – 35772 Vern sur Seiche, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 428.780.241.

Connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et des autres documents énumérés à l'article R.225-81 du Code de commerce, donne pouvoir à

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **13 juin 2008 à 13H** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration ;
- Rapport du Président ;
- Rapports du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus au Conseil d'administration ;
- Approbation des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende et de sa date de mise en paiement;
- Approbation des conventions de l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Nomination de la société GRAND OUEST GESTION, en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de Monsieur Christian QUEFFELEC en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de Monsieur Frédéric VERGINE en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de Monsieur Julien LECOEVRE en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de Monsieur Emmanuel AUDOUSSET en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de Monsieur Yves ANSQUER en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Renouvellement de la société INNOVACOM GESTION en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire, assister à toutes autres Assemblées subséquentes si la première ne pouvait valablement siéger.

### **NOTE TRES IMPORTANTE**

Conformément aux dispositions de l'article R.225-82 du Code de commerce, il est précisé que si cette procuration est retournée à la société ou à l'une des personnes habilitées par elles à les recueillir, sans indication de mandataire, il sera émis, au nom du signataire du pouvoir, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, le signataire doit choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le signataire du présent pouvoir.

Fait à .....le.....

Mention manuscrite « bon pour pouvoir » :.....

Signature :.....